

Déclaration 101
Le 7 décembre 1967.

NAURU

Texte de la déclaration que prononcera, le 7 décembre, le Représentant du Canada à la Quatrième Commission, Monsieur Gérard Pelletier, Député, Secrétaire parlementaire du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Monsieur le Président,

La déclaration faite devant cette Commission par le distingué Chef supérieur du Nauru, Hammer de Roburt, a créé dans ma délégation une impression très forte et nous a profondément émus. La réalisation par un peuple de son indépendance est toujours une occasion de réjouissance. Nous saluons avec joie la perspective d'accueillir le Nauru dans les rangs des nations souveraines, le 31 janvier 1968, date qui marque l'anniversaire de leur retour d'exil en 1946. Au nom de mon gouvernement, je veux offrir au Chef Hammer de Roburt et par son intermédiaire à tout le peuple du Nauru, nos plus sincères félicitations et nos meilleurs voeux pour l'avenir.

Ma délégation, Monsieur le Président, veut profiter de l'occasion pour rendre hommage aux puissances administrantes et tout particulièrement au gouvernement australien qui avait été chargé plus spécialement d'administrer le Mauru. Le moment approche où nous verrons un peuple franchir une nouvelle étape vers l'accession des nations à l'indépendance. Il convient de saluer les efforts accomplis par le gouvernement australien pour s'acquitter du mandat qui lui avait été confié aux termes de l'accord de tutelle. Ce gouvernement a accompli sa mission

honorablement aussi bien dans le passé, en administrant le territoire, qu'aujourd'hui en lui assurant l'indépendance.

Nous félicitons également le Conseil de tutelle qui a suivi de près l'évolution du Nauru vers la souveraineté.

Monsieur le Président, il ne me reste plus qu'à exprimer l'appui sans réserve que mon Couvernement accorde à la résolution mise de l'avant par le représentant de l'Australie de même qu'aux amendements qui y ont été apportés. Notre vote en faveur de cette résolution illustrera de façon positive la confiance que mon Gouvernement porte au peuple du Nauru et à son avenir.

- , <u>.</u>

48